

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°19/2021

des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 mai 2021

Date de la convocation : 10 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseillers représentés : 1
Nombre de conseillers absents : 3



L'an deux mille vingt et un, le 14 mai, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Joseph LEONZI, Jean- Baptiste SALVADORI, Erick CASALTA, Mme. Mattea CASALTA, Mme. Dominique MARTINI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme Mattea CASALTA

Membres absents : Joseph CASANOVA, Ludovic MARTI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

**Objet : Location d'une imprimante pour le secrétariat de la mairie.**

Le maire rappelle que dans le cadre de la matérialisation des actes administratifs, la commune avait fait l'acquisition d'une imprimante.

Ce matériel devient obsolète et tombe fréquemment en panne.

Il convient donc de le remplacer.

Pour cela, le maire indique qu'il s'est rapproché de la société Luccioni Bureautique qui lui a proposé de louer ce matériel pour un montant de 64,50 euros HT sur 63 mois.

Après avoir analysé la proposition, il apparaît que cette offre est plus intéressante qu'un achat.

Oui l'exposé du maire, et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident à l'unanimité de procéder à la location de cet équipement pour un montant de 64,50 euros HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus

Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

D. VINCENTI

